brossard

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 4 juin 2024 à 16 h 30 à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :	Mme Doreen Assaad, mairesse M. Christian Gaudette, district 1 Mme Tina Del Vecchio, district 2 M. Patrick Langlois, district 4 Mme Sophie Allard, district 6 M. Daniel Lucier, district 10
Sont absents :	Mme Stéphanie Quintal, district 3 M. Claudio Benedetti, district 5 M. Antoine Assaf, district 7 Mme Xixi Li, district 8 Mme Michelle Hui, district 9
Sont également présents :	M. Guy Benedetti, directeur général Me Joanne Skelling, greffière

---

1. Ouverture et quorum

Ouverture de la séance.

La greffière constate le quorum.

2. Ordre du jour

240604-260

2.1 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil.

4. Réglementation

240604-261

4.1 RÈGLEMENT REG-7-042 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE TARIFICATION REG-7 AFIN D'EN REMPLACER LA GRILLE DE TARIFICATION - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Daniel Lucier à l'effet que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure, le règlement REG-7-042 modifiant le règlement de tarification REG-7 afin d'en remplacer la grille de tarification.

Monsieur le conseiller Daniel Lucier dépose le projet de règlement REG-7-042 intitulé : Règlement REG-7-042 modifiant le règlement de tarification REG-7 afin d'en remplacer la grille de tarification.

240604-262

4.2 **RÈGLEMENT REG-360-07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'URBANISME AYANT POUR OBJET DE METTRE À JOUR LA VISION D'AMÉNAGEMENT, DE PRÉCISER LES ENJEUX ET LES MOYENS DE MISE EN ŒUVRE ET DE MODIFIER CERTAINS PLANS D'ACTION AFIN DE MIEUX PLANIFIER LE DÉVELOPPEMENT EN CONSIDÉRANT LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE ANTICIPÉE**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Sophie Allard à l'effet que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure, le règlement REG-360-07 modifiant le règlement relatif au Plan d'urbanisme ayant pour objet de mettre à jour la vision d'aménagement, de préciser les enjeux et les moyens de mise en œuvre et de modifier certains plans d'action afin de mieux planifier le développement en considérant la croissance démographique anticipée.

240604-263

4.3 **RÈGLEMENT REG-360-07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'URBANISME AYANT POUR OBJET DE METTRE À JOUR LA VISION D'AMÉNAGEMENT, DE PRÉCISER LES ENJEUX ET LES MOYENS DE MISE EN ŒUVRE ET DE MODIFIER CERTAINS PLANS D'ACTION AFIN DE MIEUX PLANIFIER LE DÉVELOPPEMENT EN CONSIDÉRANT LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE ANTICIPÉE.**

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard
Appuyé par le conseiller Christian Gaudette

Et résolu

D'adopter le projet de règlement REG-360-07 modifiant le règlement relatif au Plan d'urbanisme ayant pour objet de mettre à jour la vision d'aménagement, de préciser les enjeux et les moyens de mise en œuvre et de modifier certains plans d'action afin de mieux planifier le développement en considérant la croissance démographique anticipée tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240604-264

4.4 **RÈGLEMENT REG-361-07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU PLAN D'URBANISME - AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Patrick Langlois à l'effet que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure, le Règlement REG-361-07 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'assurer la concordance au plan d'urbanisme.

240604-265

4.5 **RÈGLEMENT REG-361-07 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU PLAN D'URBANISME - ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Il est proposé par le conseiller Patrick Langlois

Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

D’adopter le projet de Règlement REG-361-07 modifiant le règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) afin d’assurer la concordance au plan d’urbanisme tel que soumis.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

240604-266

4.6 **RÈGLEMENT REG-362-42 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU PLAN D'URBANISME - AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Christian Gaudette à l'effet que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure, le règlement REG-362-42 modifiant le règlement de zonage afin d'assurer la concordance au plan d'urbanisme.

240604-267

4.7 **RÈGLEMENT REG-362-42 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU PLAN D'URBANISME - ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

D’adopter le projet de règlement REG-362-42 modifiant le règlement de zonage afin d'assurer la concordance au plan d'urbanisme tel que soumis.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

240604-268

4.8 **RÈGLEMENT REG-366-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS AFIN D’ASSURER LA CONCORDANCE AU PLAN D’URBANISME - AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Sophie Allard à l'effet que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure, le Règlement REG-366-04 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels afin d’assurer la concordance au plan d’urbanisme.

240604-269

4.9 **RÈGLEMENT REG-366-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS AFIN D’ASSURER LA CONCORDANCE AU PLAN D’URBANISME - ADOPTION PROJET DE RÈGLEMENT**

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

D’adopter le projet de règlement REG-366-04 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels afin d’assurer la concordance au plan d’urbanisme tel que soumis.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

240604-270

4.10 **RÈGLEMENT REG-367-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU**

D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU PLAN D'URBANISME - AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Patrick Langlois à l'effet que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure, le règlement REG-367-01 modifiant le règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'assurer la concordance au plan d'urbanisme.

240604-271

4.11 **RÈGLEMENT REG-367-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU PLAN D'URBANISME - ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Il est proposé par le conseiller Patrick Langlois
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

D'adopter le projet de règlement REG-367-01 modifiant le règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'assurer la concordance au plan d'urbanisme tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240604-272

4.12 **RÈGLEMENT REG-484 RELATIF AUX PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE - AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Christian Gaudette à l'effet que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure, le règlement REG-484 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble.

240604-273

4.13 **RÈGLEMENT REG-484 RELATIF AUX PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE - ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par le conseiller Patrick Langlois

Et résolu

D'adopter le projet de Règlement REG-484 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Ressources humaines

240604-274

5.1 **MESURE DISCIPLINAIRE - SUSPENSION SANS SOLDE D'UN EMPLOYÉ MUNICIPAL ET AVIS DE DERNIÈRE CHANCE - DÉPÔT DU RAPPORT DE LA MAIRESSE ET DÉCISION**

Le rapport de la suspension sans solde imposée par la mairesse à l'employé portant le matricule 722889 est déposé.

Considérant le rapport de la mairesse;

Considérant la preuve au dossier;

Considérant la gravité des faits reprochés;

Considérant que l'employé représente l'image de l'organisation et que la situation est hautement préjudiciable à la réputation de l'employeur;

Considérant la décision conjointe de la Direction générale adjointe - Services à la communauté, la Direction du Loisir, culture et vie communautaire et de la Direction des ressources humaines;

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Christian Gaudette

Et résolu

D'entériner la suspension sans solde de l'employé portant le matricule 722889 pour une période de 20 journées ouvrables consécutives, pour les motifs mentionnés au sommaire décisionnel SD-6916.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Levée de l'assemblée

240604-275

6.1 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la conseillère Tina Del Vecchio
Appuyé par le conseiller Daniel Lucier

Et résolu que la présente séance soit levée à 16 h 41.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LA MAIRESSE,	LA GREFFIÈRE,
_____	_____
Doreen Assaad	Joanne Skelling